



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat d'État chargé  
des Anciens combattants et de la Mémoire**

*La Secrétaire d'État*

Paris, le **17 AVR. 2024**

N° ARM/SGA/DMCA/SDMC/BM2C  
**1D24005332**

*Mesdames et Messieurs  
les Préfets et Hauts-commissaires*

- OBJET** : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.
- REFERENCE** : Loi n° 54-415 du 14 avril 1954 (J.O du 15 avril 1954).
- PIECE JOINTE** : Message commun des associations de déportés.

Conformément aux dispositions fixées par la loi n° 54-415 du 14 avril 1954, l'hommage que la France rend chaque année aux victimes et aux héros de la déportation se tient le dernier dimanche d'avril, qui sera cette année le 28 avril.

J'ai décidé que la cérémonie officielle, que je présiderai, se déroulerait en trois lieux. Tout d'abord, à Bobigny (Seine Saint Denis) sur le site de l'ancienne gare de déportation. En effet, de 1943 à 1944, c'est à partir de cette gare que près de 22 500 hommes, femmes et enfants, soit un tiers des déportés juifs de France, ont transité depuis le camp de Drancy pour être ensuite déportés vers Auschwitz-Birkenau.

La cérémonie se poursuivra dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris, au mémorial de la Shoah, rue Geoffroy l'Asnier, puis au mémorial des martyrs de la Déportation, quai de l'Archevêché.

Il vous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soient organisées dans votre département les manifestations officielles.

J'appelle votre attention sur la nécessité de faire participer à cette organisation l'ensemble des associations ayant pour objet la mémoire de la déportation, y compris pour motif d'homosexualité.

Le message commun des associations de déportés, seule communication lors de cette journée, devra être lu lors des cérémonies organisées dans votre département.

Les bâtiments publics seront pavés aux couleurs nationales, conformément aux instructions qui seront adressées par le Secrétariat général du Gouvernement.

Je souhaite que la population, et tout spécialement la jeunesse, soit associée à cet hommage national. Cette journée du souvenir offre l'opportunité, pour les élèves des établissements scolaires, d'organiser des rencontres avec les derniers témoins de cette époque, permettant ainsi aux jeunes générations d'œuvrer pour le travail de mémoire que nous devons aux victimes du nazisme.

Ainsi, le site *Chemins de mémoire* proposera une page dédiée à cette commémoration, contenant des informations historiques et mémorielles permettant d'en comprendre le sens :

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/victimes-et-heros-de-la-deportation>

Vous veillerez à ce que les manifestations (horaire et contenu) soient portées à la connaissance de la presse écrite et audiovisuelle.



Patricia MIRALLES

# Message

## Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

Loi n° 54-415 du 14 avril 1954

**DIMANCHE 28 AVRIL 2024**

En cette journée nationale du souvenir, commémorer la tragédie humaine que fut la déportation, c'est d'abord rappeler l'horreur et la barbarie des systèmes concentrationnaire et génocidaire nazis. C'est se souvenir de l'extermination par le régime nazi d'une partie de l'humanité, ciblant les Juifs et les Tsiganes de tous âges; c'est se souvenir également de la déportation de femmes, d'hommes et parfois d'enfants, considérés comme ennemis du Reich ou indésirables, dans des camps où règnent l'exploitation par le travail, la terreur et la détresse la plus extrême.

En 1944, il y a 80 ans, en France occupée, alors que l'Allemagne subit d'importants revers militaires, partent les 14 derniers convois de déportation génocidaire. En mai et juillet, des femmes et des enfants de prisonniers de guerre juifs détenus en Allemagne sont envoyés comme otages au camp de Bergen-Belsen.

Cette année-là aussi, en France, la lutte contre la Résistance et les maquis devient prioritaire pour l'ennemi. Près de 45 000 hommes et femmes sont déportés de France et plusieurs milliers de ressortissants français, arrêtés sur le territoire du Reich pour rébellion ou actes hostiles, sont envoyés à leur tour dans les camps de concentration.

Victimes des derniers soubresauts d'un Reich à l'agonie mais encore capable des pires atrocités, les détenus vivants et morts sont entassés dans les camps où, malgré tout, la résistance clandestine s'organise pour contrecarrer les sinistres projets nazis.

Cet hommage intervient dans une période à nouveau chaotique où les désordres du monde menacent la démocratie et engendrent la souffrance de populations civiles innocentes.

Restons mobilisés contre le fanatisme, contre la résurgence des idéologies de haine et d'exclusion et unissons dans un même hommage tous ces êtres humains dont les vies furent broyées en raison de leur résistance, de leur croyance, de leur origine ou de leur orientation sexuelle, au nom d'un régime raciste, expansionniste et dominateur.

Plus que jamais, notre combat est celui de la liberté et de la paix.

**Ce Message a été rédigé conjointement par**  
**La Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP),**  
**La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) et les Associations de mémoire des camps nazis,**  
**L'Union Nationale des Associations de Déportés et Internés de la Résistance et Familles (UNADIF – FNDIR)**  
**Avec le concours des Associations de mémoire des camps**



**FNDIRP**

Fédération Nationale des  
Déportés Internés Résistants et Patriotes



**F M D**

Fondation pour la Mémoire de la Déportation



**UNADIF – FNDIR**

Union Nationale des Associations de Déportés  
et Internés de la Résistance et Familles